



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/842/Add.2
24 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquante-deuxième session
Point 118 de l'ordre du jour

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Rapport de la Cinquième Commission (Deuxième partie)

Rapporteur : M. Djamel MOKTEFI (Algérie)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations présentées antérieurement à l'Assemblée générale par la Cinquième Commission au titre du point 118 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/52/842 et Add.1.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à sa 70e séance, le 21 août 1998 (voir A/C.5/52/SR.70).

II. EXAMEN D'UN PROJET DE DÉCISION PROPOSÉ PAR LE PRÉSIDENT

3. À la 70e séance, le 21 août, le Président de la Commission a proposé oralement un projet de décision tendant à ce que l'Assemblée générale reporte l'examen de ce point à la cinquante-troisième session.
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 5).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Corps commun d'inspection

L'Assemblée générale décide de reporter l'examen du point intitulé "Corps commun d'inspection" et d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session.
